

Pourquoi une AG à l'UPJV contre la loi ESR ?

Les raisons de l'absence du Sgen-CFDT le mardi 9 avril

Une intersyndicale appelle à une AG mardi 9 avril pour voter une motion. Contre quoi ? Contre qui ? Et pourquoi maintenant ?

Pour le Sgen-CFDT, le projet de loi ESR n'est certes pas suffisant pour mettre fin aux dérives de la loi LRU, ni pour résoudre l'ensemble des défis auxquels est confrontée l'Université aujourd'hui. Mais pour s'approcher des ambitions affichées et partagées, de réussite pour chaque jeune, de transparence dans la gouvernance et d'excellence de la recherche, il est inutile de se focaliser sur quelques aspects négatifs de la loi voire de bloquer tout processus de changement d'une situation qui ne donne actuellement satisfaction à personne.

En effet la loi ESR devrait modifier la loi LRU notamment sur 3 points majeurs :

- Sortir de la mise en concurrence des universités entre elles pour entrer dans l'ère de leur coopération
- Améliorer les règles de la gouvernance actuelle des universités qui donnent un pouvoir excessif aux présidents, et ne laissent aux autres composantes qu'une opposition stérile faites d'alliances incertaines et contre-productives.
- Stopper les excès du court terme dans l'évaluation et le financement des projets de recherche.

Pour le Sgen-CFDT, l'Université a besoin de souffle, de dynamisme et d'optimisme. Soutenir cette loi est un pari sur l'avenir, pour permettre des avancées, tout en étant conscient du chemin qu'il reste à parcourir. Bloquer la loi avant même son entrée en vigueur permet d'avoir une certitude : annoncer le pire et y contribuer.

Le processus législatif permet encore de peser sur cette loi, ce que ne manque pas de faire chaque organisation dans une plus ou moins grande transparence. Ainsi la CFDT a-t-elle obtenu une plus grande place pour les personnels BIATSS dans les futures instances décisionnelles. C'est un point important, que d'autres ont combattu.

Les conditions de travail des personnels et de réussite des étudiants seront-elles meilleures dès la rentrée prochaine ? Non malheureusement, car la situation actuelle résulte de décisions anciennes, du contexte général et de facteurs multiples.

En particulier l'enseignement supérieur n'est pas épargné par les nouvelles coupes dans les dépenses publiques. Si le budget global est annoncé en augmentation de 2,2 %, avec une globalisation de la masse salariale et des crédits de fonctionnement, les prévisions de budget dans les établissements et les laboratoires sont loin de permettre d'assurer un financement correspondant aux besoins. Dans les faits, l'insuffisance des dotations budgétaires des établissements va accroître les restrictions, ce qui sera localement perçu douloureusement.

La loi ESR est-elle responsable de cette situation ? Clairement non, et c'est pourtant en parallèle avec son application, que seront perçus certains effets d'origine antérieure. Mais pour le Sgen-CFDT, il est indigne d'apporter des réponses simplistes à une situation complexe ou de faux espoirs à une situation difficile. Et encore plus de ne pas distinguer quels effets découlent de quelles responsabilités.

Il est temps aujourd'hui de peser sur les décisions pour les budgets des universités, mais pas de bloquer le processus législatif. La section Sgen-CFDT de l'UPJV utilisera les marges de l'autonomie locale pour prendre part aux décisions importantes qui relèvent de l'échelon des établissements ce que permettra la loi ESR.

Ahmed Rachid
Secrétaire de la section Sgen-CFDT de l'UPJV

Sophie Santraud
Secrétaire académique du Sgen-CFDT Picardie